

**Bulletin officiel n° 3594 du 17 kaada 1401 (16 septembre 1981)**  
**Dahir n° 1-79-19 du 20 jourmada I 1399 (18 avril 1979) portant publication de l'accord relatif aux transports aériens et de son annexe, signés à Rabat le 4 hija 1394 (18 décembre 1974) entre le Royaume du Maroc et la République d'Irak.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu l'accord relatif aux transports aériens et son annexe, signés à Rabat le 4 hija 1394 (18 décembre 1974) entre le Royaume du Maroc et la République d'Irak ;

Vu le procès-verbal d'échange des instruments de ratification, fait à Bagdad le 24 moharrem 1398 (4 janvier 1978),

**A décidé ce qui suit :**

**Article Premier :** Seront publiés au Bulletin officiel, tels qu'ils sont annexés au présent dahir, l'accord relatif aux transports aériens et son annexe, signés à Rabat le 4 hija 1394 (18 décembre 1974) entre le Royaume du Maroc et la République d'Irak.

**Article 2 :** Le présent dahir sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 20 jourmada I 1399 (18 avril 1979).

Pour contreseing :Le premier ministre,

**Maati Bouabid.**

---

Voir le texte de l'accord dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 3594, du 17 kaada 1401 (16 septembre 1981).